



Mise au contentieux illegal?

Par **Eliaw**, le **27/03/2009** à **19:00**

bonjour rnrnje vous explique mon soucis rnils ont mis le compte pro de mon chéri au contentieux donc plus de carte , ni de chéquier etc etc...il a eut qq soucis de tresorerie.rnon a découvert il y a seulement qq mois que son dossier était au contentieux parce q il n avait pas reçu sa carte ni les code internet. ils n ont pas voulu nous les donner parce que le dossier etait au contentieux...AH BON??? mais nous nous n avons pas ete prevenu de cette mise au contentieux!!!rnun amie banquière m'a expliqué qu'avant tout envoi de dossier au contentieux ils devaient envoyer par recommandé une lettre demandant de régulariser la situation et que seulement après c envoyé au contentieux. or nous n avons jms reçu cette lettre.rnest ce que qq un connait l article de loi qui oblige la bq a envoyé cette lettre car il parait qu'ils sont dans l'inégalité sinon.rncette regle est elle valable pour les entreprises ou seulement pour les particuliers?rnrnde plus on leur envoie des recommandé pour leur demander des explications sur plusieurs points et la c.....sse de directrice ne répond pas.rnJe leur ai demandé l adresse de leur médiateur mais elle répond pas non plus.rnJe peux faire quoi dans ce cas là??rnrnbref ils commencent à me chauffer sévèrernrnmerci pour vos reponses